

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE DES SAD

CONTEXTE

Dans le cadre de la réforme des SAD, chaque structure est tenue de produire **un ensemble cohérent de documents** destinés à encadrer l'intervention, structurer l'organisation interne et garantir la qualité du service rendu.

Ces documents, **à la fois réglementaires, contractuels et stratégiques**, couvrent l'ensemble du parcours de la personne accompagnée tout en formalisant le cadre de fonctionnement du service.

Le tableau ci-dessous présente **les six documents attendus**, leur rôle respectif, ainsi que les publics auxquels ils s'adressent. Il peut servir de repère pour organiser ou actualiser votre propre corpus documentaire.

RÔLES ET PUBLICS CIBLES

Document	Rôle	Public cible
Document d'évaluation initiale et de suivi	Recueillir les besoins, attentes et évolutions de la personne accompagnée, mais aussi les difficultés risquant de compromettre le maintien à domicile	Professionnels intervenants, personne accompagnée et son entourage, équipe de coordination
Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)	Formaliser les objectifs et les modalités d'intervention adaptés à la personne	Personne accompagnée, proches, équipe intervenante, encadrement
Document Individuel de Prise En Charge (DIPEC)	Contractualiser la relation entre le SAD et la personne accompagnée (droits, prestations, modalités)	Personne accompagnée et/ou représentant légal
Livret d'accueil	Présenter le service, ses valeurs, son fonctionnement, ses engagements, les recours possibles	Personne accompagnée, proches
Règlement de fonctionnement	Fixer les règles internes du service et encadrer les droits et devoirs réciproques	Personne accompagnée, professionnels, familles
Projet de service	Définir les orientations stratégiques, l'organisation du service, ses priorités de développement	Équipes internes, autorités de contrôle, partenaires institutionnels et financiers